

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 7 JUILLET 2021 À 15 H 30 À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE D'ALMA, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à la séance : M. André Paradis, président de la RMR et préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Est absent à la séance : M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini.

Assistent également à cette séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

## 1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h 30.

Résolution 2021-07-2554

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 9 juin 2021
  - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2021
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 9 juin 2021
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 juin 2021
  - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 juin 2021
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 juin 2021
5. Correspondance
  - 5.1 Municipalité de Saint-Gédéon – Amélioration des services – Secteur villégiature
6. Règlement
  - 6.1 Avis de motion - Règlement d'emprunt pour la modernisation du centre de tri de Roberval
  - 6.2 Présentation du projet de règlement pour la modernisation du centre de tri de Roberval
7. Lieu d'enfouissement technique (LET)
  - 7.1 Octroi de mandat pour la réparation de la conduite de drainage du condensat au LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur
  - 7.2 Autorisation - Achat de pierres nettes pour le recouvrement du fond de la cellule n°6 au LET d'Hébertville-Station
  - 7.3 Autorisation - Achat de conduite de biogaz au LET d'Hébertville-Station
  - 7.4 Octroi de mandat - Accompagnement pour l'optimisation du système de traitement au LET d'Hébertville-Station
  - 7.5 Octroi de contrat pour le transport des eaux prétraitées au LET d'Hébertville-Station

- 7.6 Octroi de contrat pour le traitement des eaux prétraitées au LET d'Hébertville-Station
8. Plans d'opération
  - 8.1 Octroi de mandat – Vidange sélective des boues de fosses septiques secteur nord du Lac-Saint-Jean
  - 8.2 Octroi de mandat – Vidange sélective des boues de fosses septiques secteur sud du Lac-Saint-Jean
  - 8.3 Écocentres
    - 8.3.1 Octroi de mandat - Contrat de service pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques des huit écocentres
    - 8.3.2 Octroi de mandat pour le broyage et le traitement du bois de CRD de l'écocentre d'Alma
    - 8.3.3 Octroi de mandat pour le transport et la location de conteneurs pour certaines matières à l'écocentre de Normandin
  - 8.4 Centre de transfert
    - 8.4.1 Octroi de mandat pour la réfection du mur de béton au centre de transfert d'Alma
  - 8.5 Plateforme de compostage
    - 8.5.1 Octroi de mandat pour l'achat de conduites d'irrigation pour la plantation de saules de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station
9. Ressources humaines
  - 9.1 Autorisation – Modification de conditions de travail spécifiques
10. Communications, programmes et services
  - 10.1 Acceptation - Budget trimestriel des communications de juillet à septembre 2021
  - 10.2 Approbation – Poursuite du programme des conteneurs de chasse pour 2021
11. Finances
  - 11.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de mai 2021
  - 11.2 Approbation de la liste des engagements du mois de mai 2021 du directeur général
  - 11.3 Approbation de la liste des engagements du mois de mai 2021 du directeur général adjoint
  - 11.4 Virement de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté pour le remboursement du capital du règlement n° 003-2009 du centre de tri de Roberval
  - 11.5 Autorisation - Achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
12. Affaires nouvelles
  - 12.1
13. Période de questions pour les citoyens
14. Date et lieu de la prochaine assemblée (1<sup>er</sup> septembre à Saint-Félicien)
15. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

**3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2021**

Résolution 2021-07-2555

**3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2021**

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2021.

Résolution 2021-07-2556

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2021**

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 2021.

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

Résolution 2021-07-2557

**4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2021.

Résolution 2021-07-2558

**4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 23 JUIN 2021**

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 23 juin 2021.

**5. CORRESPONDANCE****5.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON – AMÉLIORATION DES SERVICES – SECTEUR VILLÉGIATURE**

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu, de la part de la municipalité de Saint-Gédéon, une demande concernant l'amélioration des services de collecte pour les secteurs de villégiature.

Un suivi auprès de la municipalité sera effectué.

## 6. RÈGLEMENT

### 6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

Avis de motion est donné par monsieur Yanick Baillargeon, membre du conseil d'administration et représentant de la MRC du Domaine-du-Roy à une séance ultérieure le projet de règlement numéro 039-2021 ayant pour objet de procéder à la modernisation du centre de tri de Roberval.

Je demande à monsieur Mathieu Rouleau, directeur général adjoint, de faire un résumé verbal du projet de règlement à cette réunion publique du conseil d'administration.

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Prénom et nom en lettres moulées*

\_\_\_\_\_  
*Date*

### 6.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

**Règlement n° 039-2021**

#### **RÈGLEMENT POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 9 388 156,50 \$ AFIN DE POURVOIR À LA MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy ont déclaré leur compétence envers les municipalités locales de leur territoire respectif relativement à la gestion des matières résiduelles en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (ci-après désignée : « Régie ») fut constituée par décret par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 9 octobre 2008 conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU l'article 617.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU les articles 64.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à la modernisation du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation dudit règlement a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 et qu'un projet de règlement a été déposé au cours de la même séance;

Par conséquent, il est proposé par monsieur \_\_\_\_\_ et résolu unanimement qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

**Article 1 - Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

**Article 2 – Description de l'objet de la dépense**

Le conseil de la Régie désire procéder à la modernisation du centre de tri de Roberval pour le traitement de la matière recyclable, tel que plus amplement décrit au document préparé par la firme Novaxia, en date du 29 juin 2021, ledit document faisant partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**Article 3 – Autorisation de dépenser**

Le conseil de la Régie est autorisé à dépenser la somme de 9 388 156,50 \$ pour pourvoir à la modification du bâtiment et l'acquisition d'équipements mentionnés à l'article 1, incluant les frais de vente des obligations et les frais de financement temporaire.

**Article 4 – Autorisation d'emprunter**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Régie est autorisé à emprunter une somme de 9 388 156,50 \$ sur une période de dix (10) ans.

**Article 5 – Répartition des dépenses annuelles relatives à cet emprunt**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement, annuellement, de chaque municipalité régionale de comté partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenu dans cette entente dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe « B ».

**Article 6 – Autorisation d'utiliser une affectation à d'autres fins**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil de la Régie est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 7 – Réduction de l'emprunt**

Le conseil de la Régie affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil de la Régie affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**Article 8 – Entrée en vigueur du règlement**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION : 7 juillet 2021  
ADOPTION : 1<sup>er</sup> septembre 2021

## 7. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2021-07-2559

### 7.1 OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉPARATION DE LA CONDUITE DE DRAINAGE DU CONDENSAT AU LET DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires afin de régulariser la problématique d'infiltration d'eau souterraine à partir de la conduite de drainage du réservoir à condensat CS-1 du LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur;

ATTENDU QUE cette infiltration occasionne des arrêts probables de fonctionnement pour la torchère en plus d'occasionner des présences accrues et récurrentes de personnel en période de haute nappe afin de vider le réservoir;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises spécialisées pour les travaux d'excavation;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
GERCOM Construction inc.	Saint-Nazaire	92 575,00 \$
Transport Dany Gagnon	Alma	77 895,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Transport Dany Gagnon d'Alma;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour la réparation de la conduite de drainage du condensat au LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur à Transport Dany Gagnon pour un montant de 77 895,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de la fermeture du site.

### 7.2 AUTORISATION – ACHAT DE PIERRES NETTES POUR LE RECOUVREMENT DU FOND DE LA CELLULE N°6 AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

Ce point est reporté au prochain conseil d'administration.

Résolution 2021-07-2560

### 7.3 AUTORISATION – ACHAT DE CONDUITE DE BIOGAZ AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU'afin de réaliser les travaux pour la mise en place de la conduite de biogaz sur le front des déchets, la Régie désire acheter des tuyaux, raccords, manchons et membranes;

ATTENDU QUE cette conduite de premier niveau est d'une longueur approximative de 235 mètres;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises à soumettre un prix;

1555

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Produits BCM	Saguenay	11 921,34 \$
Huot	Alma	13 160,76 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Produits BCM de Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser la direction générale à procéder à l'achat de conduite de biogaz au LET d'Hébertville-Station chez Produits BCM pour un montant de 11 921,34 \$ \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par la provision des frais de fermeture du site.

Résolution 2021-07-2561

**7.4 OCTROI DE MANDAT – ACCOMPAGNEMENT POUR L'OPTIMISATION DU SYSTÈME DE TRAITEMENT AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE l'usine de traitement du LET d'Hébertville-Station présente certains problèmes opérationnels;

ATTENDU QUE des coûts importants sont dédiés à l'achat de produits chimiques;

ATTENDU QUE ces problématiques doivent être analysées et solutionnées dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE la Régie désire confier ce mandat à une équipe spécialisée dans la conception et l'optimisation de système de traitement de lieu d'enfouissement technique afin d'évaluer l'usine dans son ensemble et de pouvoir mieux cibler les solutions à apporter;

ATTENDU QUE la firme de consultants Tetra Tech a déposé une offre de services afin d'assister la Régie pour effectuer un diagnostic de l'usine dans le but d'améliorer son fonctionnement;

ATTENDU QUE cette firme possède l'expertise dans le domaine du traitement des eaux;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Tetra Tech	Boucherville	25 000,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'accompagnement pour l'optimisation du système de traitement au LET d'Hébertville-Station à Tetra Tech pour un montant de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-07-2562

**7.5 OCTROI DE CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES EAUX PRÉTRAITÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE l'usine de traitement du LET d'Hébertville-Station présente certains problèmes opérationnels;

ATTENDU QUE depuis plusieurs mois, l'usine de traitement fonctionne à débit réduit et suite à l'incendie qui s'est déclaré le 17 avril dernier, de grandes quantités d'eaux d'extinction se sont accumulées dans le bassin du LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE ce surplus d'eau additionné aux fortes pluies des dernières semaines a entraîné un rehaussement du volume dans le bassin;

ATTENDU QUE l'exportation de celles-ci est nécessaire advenant le cas d'un bris d'usine ou de fortes pluies au cours des prochaines semaines;

ATTENDU QUE deux entreprises ont été invitées à soumettre un prix pour le transport des eaux prétraitées en provenance du LET d'Hébertville-Station;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Sanidro	La Baie	169,75 \$/heure
Sanivac	Alma	155,21 \$/heure

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Sanivac d'Alma;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le contrat pour le transport des eaux prétraitées au LET d'Hébertville-Station à Sanivac pour un total de 640 heures et pour un montant de 99 334,40 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et sont éligibles au remboursement par les assurances.

Résolution 2021-07-2563

**7.6 OCTROI DE CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DES EAUX PRÉTRAITÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE l'usine de traitement du LET d'Hébertville-Station présente certains problèmes opérationnels;

ATTENDU QUE depuis plusieurs mois, l'usine de traitement fonctionne à débit réduit et suite à l'incendie qui s'est déclaré le 17 avril dernier, de grandes quantités d'eaux d'extinction se sont accumulées dans le bassin du LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE ce surplus d'eau additionné aux fortes pluies des dernières semaines a entraîné un rehaussement du volume dans le bassin;

ATTENDU QUE l'exportation de celles-ci est nécessaire advenant les cas d'un bris d'usine ou de fortes pluies au cours des prochaines semaines;



ATTENDU QUE trois entreprises ont été invitées à soumettre un prix pour le traitement des eaux prétraitées en provenance du LET d'Hébertville-Station;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Sanidro	La Baie	15,40 \$/m <sup>3</sup>
Gazon Savard	Chicoutimi	40,00 \$/m <sup>3</sup>
Terrapure Environnement	Laterrière	90,00 \$/m <sup>3</sup>

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Sanidro de La Baie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le contrat pour le traitement des eaux prétraitées au LET d'Hébertville-Station à Sanidro pour un volume de 5 600 m<sup>3</sup> et pour un montant de 99 155,30 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et sont éligibles au remboursement par les assurances.

## 8. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2021-07-2564

### 8.1 OCTROI DE MANDAT – VIDANGE SÉLECTIVE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SECTEUR NORD DU LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la vidange sélective des boues de fosses septiques pour le secteur nord du Lac-Saint-Jean;

Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc.	Roberval	305 875,93 \$
Transport RCI/9165-8021 Québec inc.	Chicoutimi	348 798,11 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc. de Roberval;

ATTENDU QUE le contrat est pour une durée de cinq ans;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la vidange sélective des boues de fosses septiques du secteur nord du Lac-Saint-Jean à Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc. pour un montant de 305 875,93 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement pour cinq ans, soit de 2022 à 2026.

Il est en outre résolu que l'octroi de ce mandat soit conditionnel à une entente à la convenance de la Régie des matières résiduelles pour les items 3 à 7 du bordereau de soumission.

Résolution 2021-07-2565

### **8.2 OCTROI DE MANDAT – VIDANGE SÉLECTIVE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES SECTEUR SUD DU LAC-SAINT-JEAN**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la vidange des boues de fosses septiques pour le secteur sud du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d'offres public et deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc.	Roberval	432 986,15 \$
Transport RCI/9165-8021 Québec inc.	Chicoutimi	525 074,31 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc. de Roberval;

ATTENDU QUE le contrat est d'une durée de cinq ans;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la vidange sélective des boues de fosses septiques du secteur sud du Lac-Saint-Jean à Services environnementaux Lac-Saint-Jean inc. pour un montant de 432 986,15 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement pour cinq, soit de 2022 à 2026.

Il est en outre résolu que l'octroi de ce mandat soit conditionnel à une entente à la convenance de la Régie des matières résiduelles pour les items 3 à 7 du bordereau de soumission.

### **8.3 ÉCOCENTRES**

Résolution 2021-07-2566

#### **8.3.1 OCTROI DE MANDAT – CONTRAT DE SERVICE POUR LA COLLECTE, LE TRANSPORT, LE TRAITEMENT ET L'ÉLIMINATION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ORGANIQUES DES HUIT ÉCOCENTRES**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à la collecte, au transport et au traitement ou à l'élimination sécuritaire des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques des huit écocentres;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises spécialisées dans le domaine à soumettre un prix;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Laurentide Re-Sources	Victoriaville	N'a pas soumissionné
Veolia Services Industriels	Saguenay	76 754,32 \$

ATTENDU QU'une seule entreprise a soumis un prix, soit Veolia Services Industriels de Saguenay;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le contrat de service de la collecte, du transport, du traitement et de l'élimination des résidus domestiques dangereux (RDD) organiques des huit écocentres à Veolia Services Industriels pour un montant de 76 754,32 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et 2022.

Résolution 2021-07-2567

### 8.3.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE BROyage ET LE TRAITEMENT DU BOIS DE CRD DE L'ÉCOCENTRE D'ALMA

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage, au traitement et à la valorisation de 1 000 tonnes métriques de bois de CRD provenant de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Provenance	Coût unitaire (incluant les taxes)	Quantité estimée	Montant total (incluant les taxes)
Transport Sanitaire Fortin	Alma	74,73 \$/tonne	1 000 tonnes	74 730,00 \$
Centrem	Alma	92,23 \$/tonne	1 000 tonnes	92 230,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Transport Sanitaire Fortin d'Alma;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le broyage et le traitement de bois de CRD de l'écocentre d'Alma à Transport Sanitaire Fortin pour un montant de 74 730,00 \$ \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-07-2568

**8.3.3 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT ET LA LOCATION DE CONTENEURS POUR CERTAINES MATIÈRES À L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport de certaines matières de l'écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre prix;

Entreprise	Quantité de conteneurs en 2021	Coût/voyage	Destination	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	29	550,00 \$	Lieu d'enfouissement technique (LET)	18 338,51 \$
Excavation Dolbeau	35	125,00 \$	LEDCCD Excavation Dolbeau	5 030,16 \$

ATTENDU QUE cette entreprise est située à proximité de l'écocentre de Normandin;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le transport et la location de conteneurs pour certaines matières à l'écocentre de Normandin à Excavation Dolbeau pour un montant de 23 368,67 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et 2022.

**8.4 CENTRE DE TRANSFERT**

Résolution 2021-07-2569

**8.4.1 OCTROI DE MANDAT POUR LA RÉFECTION DU MUR DE BÉTON AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA**

ATTENDU QUE la Régie désire réparer le béton sur le mur affecté par l'incendie au centre de transfert d'Alma tel que requis au rapport après sinistre de l'assureur;

ATTENDU QUE la Régie a invité six entreprises spécialisées dans ce domaine à soumettre des prix;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes applicables)	
		Méthode courte	Méthode longue
CTF Construction	Alma	8 717,00 \$	15 157,00 \$
Construction Bon-Air inc.	Saint-Félicien	Pas soumissionné	
Groupe Fissure Provincial	Saint-Nazaire	Pas soumissionné	
Groupe Fissure Expert	Alma	Pas soumissionné	
Restauration de Béton Qualitek	Alma	Pas soumissionné	
Construction JMDM inc.	Hébertville-Station	Pas soumissionné	

ATTENDU QU'une seule entreprise a soumis un prix, soit CTF Construction d'Alma;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la réfection du mur de béton au centre de transfert d'Alma à CTF Construction pour un montant de 15 157,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et sont éligibles au remboursement par les assurances.

## 8.5 PLATEFORME DE COMPOSTAGE

Résolution 2021-07-2570

### 8.5.1 OCTROI DE MANDAT POUR L'ACHAT DE CONDUITE D'IRRIGATION POUR LA PLANTATION DE SAULES DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l'achat d'une partie des équipements d'irrigation pour la future plateforme de compostage d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE les conduites servent à alimenter en eau les boutures de saules;

ATTENDU QUE l'installation des équipements soit effectuée à l'automne 2021;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise à soumettre un prix;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Dubois Agrinovation	Saint-Rémi	34 985,74 \$

ATTENDU QUE cette entreprise est spécialisée en équipement d'irrigation pour la valorisation d'eaux usées et possède du matériel adapté et de bonnes qualités;

ATTENDU QU'elle est l'unique distributrice québécoise des produits Geoflow;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'achat de conduites d'irrigation pour la plantation de saules de la plateforme de compostage d'Hébertville-Station à Dubois Agrinovation pour un montant de 34 985,74 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même la réserve financière pour les matières organiques.

**9. RESSOURCES HUMAINES**

Résolution 2021-07-2571

**9.1 AUTORISATION – MODIFICATION DE CONDITIONS DE TRAVAIL SPÉCIFIQUES**

Considérant l'analyse de l'équité en milieu de travail qui a été faite par la direction;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et communications de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'entériner la recommandation du comité des ressources humaines du 9 juin 2021 pour la modification de certaines conditions salariales de certains postes :

- Modification du positionnement dans la grille salariale des postes de niveau supervision dans la classe 9;
- Retrait de la prime de chef d'équipe et reclassement des postes de chef d'équipe trieur à la classe 4, et ce, accompagné d'une formation adaptée pour chef d'équipe;
- Ajustement du poste d'agente aux communications.

Il est en outre résolu que ces modifications soient effectives rétroactivement au 14 juin 2021.

**10. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES**

Résolution 2021-07-2572

Régie des matières résiduelles

**10.1 ACCEPTATION – BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE JUILLET À SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour le mois de juillet à septembre 2021 doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 9 250,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 16 375,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 62 400,00 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 88 025,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour le mois de juillet à septembre 2021 pour un montant total de 88 025,00 \$.

Résolution 2021-07-2573

## 10.2 APPROBATION – POURSUITE DU PROGRAMME DES CONTENEURS DE CHASSE POUR 2021

ATTENDU QUE le programme des conteneurs de chasse connaît un vif succès auprès des utilisateurs et répond par le fait même à un besoin évident dans 18 municipalités participantes;

ATTENDU QUE la poursuite du programme s'avère indispensable pour la population;

ATTENDU QUE cette année, le contrat soit directement alloué aux collecteurs liés à la RMR pour la collecte des matières résiduelles en l'occurrence le *Groupe Coderr* pour huit municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et *Services Environnementaux Lac-Saint-Jean* pour dix municipalités des MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE les conteneurs soient mis en place pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre 2021 ;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jules Bouchard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver le programme des conteneurs de chasse pour la saison 2021.

Il est en outre résolu d'octroyer le contrat de collecte des conteneurs de chasse 2021 au *Groupe Coderr* pour la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour un montant de 9 015,00 \$ incluant les taxes applicables et à *Services Environnementaux Lac-Saint-Jean* pour les MRC de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy pour un montant de 15 217,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

## 11. FINANCES

Résolution 2021-07-2574

### 11.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MAI 2021

#### SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 31 mai 2021				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE MAI			11 092,24 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE MAI	Chèques et paiements # 20 751 à 21 015		1 759 930,99 \$	p. 2 à 38
LISTE DES RETRAITS DE MAI	SSQ, Télus et Hydro Québec de mai		44 729,69 \$	p. 39 et 40
Visa Desjardins	Frais d'avril	2021-05-26	3 760,78 \$	p. 41
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives de mai	2021-05-17	22 333,36 \$	
Télus	Cellulaires	2021-05-25	1 891,65 \$	
Bell Canada	Téléphone	2021-05-05	101,56 \$	
Bell Canada	Téléphone	2021-05-14	108,02 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2021-05-17	496,23 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2021-05-04	2 005,03 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2021-05-05	9 552,09 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2021-05-07	166,60 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2021-05-07	2 660,31 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-05-07	4 005,57 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2021-05-17	362,16 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2021-05-27	3 663,98 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2021-05-27	824,90 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2021-05-27	348,13 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2021-05-28	1 102,88 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2021-05-28	106,05 \$	
Hydro Québec	Électricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2021-05-31	3 561,74 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 6 MAI	Salaires période se terminant le 1er mai et élus d'avril		71 541,11 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 13 MAI	Salaires période se terminant le 6 mai		61 413,91 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 20 MAI	Salaires période se terminant le 15 mai		67 869,60 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 27 MAI	Salaires période se terminant le 22 mai		63 606,10 \$	
REMOI PAYÉS LE 21 MAI	Remise d'avril		46 607,13 \$	
REMOI - CARRA. PAYÉS LE 13 MAI	Remise d'avril		493,86 \$	
FTO PAYÉS LE 11 MAI	Remise d'avril		3 055,75 \$	
CSN PAYÉS LE 11 MAI	Remise d'avril		300,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 17 MAI	Période du 1er au 15 mai		80 286,90 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 31 MAI	Période du 16 au 31 mai		75 290,32 \$	
			<b>2 343 268,64 \$</b>	
<b>Sommaire des dépenses approuvées</b>				
	Dépenses approuvées par le directeur général		37 489,71 \$	p. 42 et 43
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		262 080,31 \$	p. 44 à 52
	Dépenses approuvées par résolution		1 366 872,09 \$	p. 53

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de mai 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 343 268,64 \$;

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2021-07-2575

**11.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MAI 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé ;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 37 489,71 \$ pour le mois de mai 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mai 2021 du directeur général.

Résolution 2021-07-2576

**11.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE MAI 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de mai 2021 de 262 080,31 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de mai 2021 du directeur général adjoint.



Résolution 2021-07-2577

**11.4 VIREMENT DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ POUR LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL DU RÈGLEMENT N° 003-2009 DU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL**

ATTENDU QUE, le 15 juillet 2008, les municipalités régionales de comté de Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy, autorisées par les résolutions 5893-07-2008, 209-07-08 et 2008-207, ont signé une entente pour constituer la Régie;

ATTENDU QUE, le 27 août 2008, le ministre des Affaires municipales a décrété la constitution de la Régie, conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE, depuis, la Régie assure l'organisation, l'opération et l'administration de la gestion des matières résiduelles générées sur les territoires municipalisés des municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean-Est, de Maria-Chapdelaine et du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE la Régie a procédé au règlement n° 003-2009 pour le financement de l'agrandissement du centre de tri sur une période de 20 ans;

ATTENDU QUE les changements sur la compensation de la collecte sélective entreront en vigueur en 2025;

ATTENDU QUE la Régie devra négocier avec l'organisme de gestion désigné, soit pour une continuation ou pour l'abandon du tri à Roberval;

ATTENDU QUE le remboursement du capital et les intérêts du règlement d'emprunt ont une influence sur le coût à la tonne et impactent l'analyse du projet de modernisation en lui attribuant des coûts qui auraient dû être complètement remboursés :

POUR CES MOTIFS :

Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser le virement de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté pour un montant de 1 655 809 \$ pour le remboursement du capital du règlement n° 003-2009 à son renouvellement.

Résolution 2021-07-2578

**11.5 AUTORISATION – ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme *Une porte un bac*, la livraison des bacs de recyclage dans les points de dépôt municipaux est coordonnée par la RMR;

ATTENDU QUE le logiciel de gestion de l'inventaire est mis à jour par chacune des municipalités qui procèdent à l'inscription du bac lors de sa livraison;

ATTENDU QU'aucun inventaire ne figure dans le système pour Ville d'Alma qui s'approvisionne directement au site d'entreposage géré par le Groupe Coderr en raison du nombre important de bacs qui lui sont nécessaires pour desservir ses citoyens;

ATTENDU QUE l'entente de service conclue récemment entre la RMR et Ville d'Alma nécessite un inventaire suffisant afin de répondre adéquatement à la demande;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser l'achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme *Une porte un bac* et de procéder à l'achat de 486 bacs de recyclage au coût unitaire de 84,50 \$ pour un montant total de 47 216,78 \$ incluant les taxes applicables et d'octroyer le mandat pour cet achat au Groupe Coderr qui est distributeur des bacs dans chacune des municipalités.

#### **12. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

#### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

#### **14. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2021 À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-FÉLICIEN)**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre prochain à 15 h 30 à l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

Résolution 2021-07-2579

#### **15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition de monsieur Réal Côté, la séance est levée à 15 h 49.

\_\_\_\_\_  
André Paradis, président

\_\_\_\_\_  
Guy Ouellet, directeur général

